



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°28/2021

L'an deux mille vingt et un
Le Jeudi 23 septembre à 18h00

OBJET

**INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE**

Le Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est réuni salle de l'auditorium de l'Arche Bernadette - 1, rue de Lorraine à Capavenir Vosges (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

Validation du PTRTE
de la Plaine des
Vosges et de la
Saône Vosgienne

M. Jean-Marie GUILLAUMEY est nommé secrétaire de séance

SONT PRESENTS

ARNOULD	Nicole	GEORGÉ	Dominique	POIRAT	Hervé
BAILLY	Pierre	GRASSER	Jacques	POIRIER	Stéphanie
BŒUF	Patrick	GREMILLET	Lydie	RELION	Marie-Chantal
CHAMPAGNE	Patricia	GUILLAUMEY	Jean-Marie	ROBIN	Patrice
CHOLEY	Bertrand	HATIER	Maurice	ROCHE	Monique
COTTEREAU	Jacques	JACQUOT	Michel	ROUSSEL	Alain
D'ALGUERRE	Sylvie	LAPORTE	Irène	SOLTYS	Philippe
DIDELOT	Jean-Claude	LEMESLE	Christophe	TANNEUR	Céline
DIDIERJEAN	Emilie	LEROY	Patrick	TOUSSAINT	Michel
DURUPT	Thierry	MARCOT	Véronique	VAGNER	Patrick
FRANCOIS	Gilbert	MUNIERE	Jean-Luc	VILLEMIN	Yannick
GARCIN	Daniel	PETIT	Jean-Paul		

DATE DE
CONVOCAION

15/09/2021

NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE

56

NOMBRE DE
PRESENTS

35

NOMBRE DE
VOTANTS

35

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES

35

SONT EXCUSES

ALBERTOLI	Patrick	HAMMAMI	Amira	MARTINET	Jean-Luc
BERTOCCHI	Franck	HAMMOUALI	Nadia	MENNECIER	Henri
BOGARD	Gérard	JACQUEL	Catherine	MICHEL	Lucette
BOXBERGER	Jean-Daniel	JEAN	Virginie	MULLER	Stéphanie
BOYÉ	Pascal	JEANDEL-JEANPIERRE	Ghislaine	NARDIN	Patrick
DEL GENINI	Elisabeth	LASSERONT	Elisabeth	NEXON	Gilles
DESVERNES	Yves	LAURENT	Annick	SAVOY	Violette
FOURNIER	Michel	MARQUAIRE	Dominique	SYLVESTRE	Pierre
GREWIS	Vanessa				

SONT ABSENTS

CASSAGNE	Philippe	GUPPILOTTE	Jean-Pierre	SALVADOR	Victorio
COLNÉ	Jacques	MICHEL	Jean-Pierre	THOMAS	Dominique
FERRY	Martine	PERILLAS	Patrick	VARIN	Gilles

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Il convient que les membres du Comité Syndical valident le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la Plaine des Vosges et de la Saône Vosgienne, pour la partie concernant la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest qui est associée aux trois autres EPCI appartenant au PETR de la Plaine des Vosges. Il est à préciser que la démarche a été conduite via une méthode spécifique proposée par la Région Grand-Est.

1) Rappel du contexte

Le but pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement. Les services de l'État dans les Vosges, le Conseil régional Grand-Est et le Conseil départemental des Vosges s'associent pour appuyer conjointement les trois Communautés de communes du PETR de la Plaine des Vosges, la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest et les communes qui les composent pour la mise en œuvre de leurs projets, ou ceux des acteurs économiques ou associatifs implantés sur leur territoire.

Le PETR de la Plaine des Vosges, en partenariat avec le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a été en charge d'accompagner les quatre EPCI dans la formalisation du projet de territoire support au présent contrat et à la formalisation des plans d'actions support (pluriannuel et annuel).

2) Les objectifs

Ce contrat a pour ambition de permettre :

- une simplification de la mobilisation des dispositifs de soutien et une approche transversale dans la proximité ;
- un accompagnement sur-mesure et une animation pour concrétiser les projets ;
- une réflexion partagée au moyen d'une gouvernance établie afin de dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un véritable contrat de méthode et d'appui aux projets.

3) Le cadre d'intervention pour l'année 2021

Sur la base du diagnostic synthétique formalisé (qui reprend les diagnostics existants sur les quatre EPCI), le listing des dispositifs existants sur les quatre territoires, deux plans d'actions ont été formalisés :

- Un cadre pluriannuel ;
- Un cadre pour l'année 2021.

Chaque année, le listing des actions soutenues sera mis à jour et réexaminé dans le cadre des deux instances de suivi du présent contrat (comités de pilotage et technique).

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Président,

APPROUVENT le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la Plaine des Vosges et de la Saône Vosgienne, pour la partie concernant la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest qui est associée aux trois autres EPCI appartenant au PETR de la Plaine des Vosges,

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne administration du dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Yannick VILLEMEN

